

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > CANDIDATURE > **L'INSCRIPTION EN DOCTORAT**

Dossier de candidature 1ère année de Doctorat

## LES ÉTAPES D'UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

Les dossiers pour l'année 2019/2020 sont disponibles depuis le 30 mai 2019.

- Les candidats à une inscription en doctorat sont invités à entreprendre les démarches nécessaires dès l'obtention du **Master 2 Recherche avec mention**. Pour les titulaires d'un autre diplôme que le Master 2 Recherche se reporter aux procédures du **Complément d'études**.
- Contacter un enseignant Habilité à Diriger des Recherches (**H.D.R**) d'une unité de recherche de l'Ecole Doctorale Droit et Science Politique, définir avec lui le sujet de thèse et les modalités d'encadrement.
- Créer un compte sur ADUM pour télécharger et imprimer le **dossier de candidature 1ère année de Doctorat**.
- Le dossier de candidature sera remis au Directeur de thèse par le candidat accompagné des **documents à fournir**.
- **4 signatures** sont nécessaires pour valider le dossier de candidature.

### Dépôt des dossiers auprès de l'Ecole Doctorale Droit et Science Politique

Les **DATES LIMITES** de dépôt des dossiers de demande d'inscription pour l'année universitaire 2019-2020 sont fixées au **10 juillet 2019** pour les étudiants diplômés avant 2019 et au **31 octobre 2019** pour les étudiants diplômés en 2019.

Tout dossier incomplet (pièces justificatives et/ou signatures) sera refusé par l'Ecole Doctorale.

### Inscriptions administratives à l'Université Toulouse 1 Capitole

Les inscriptions administratives obligatoires à l'UT1 Capitole auront lieu :

- **En ligne** pour les étudiants déjà inscrits à UT1 Capitole au cours des 5 dernières années du 10 au 19 juillet 17h - du 23 août au 3 octobre 2019.
- En présentiel du 29 août au 30 septembre 2019 **sur rendez-vous uniquement** : **Contactez** l'Ecole Doctorale Droit et Science Politique.

1. Pour les étudiants en cotutelle qui ne doivent pas payer les droits d'inscription à UT1 pour l'année 2019/2020.

2. Pour les étudiants de 1ère année jamais inscrits à UT1 ou dont la dernière inscription date de + de 5 ans.

Possibilité d'**exonération des droits d'inscription**.